

## *Le tatouage. L'art aura-t-il la peau ?*

### **Journée d'études de l'Institut Art & Droit**

**sous la direction scientifique de**

Charles-Edouard Bucher

Professeur de droit privé, Nantes Université, directeur du diplôme d'Université Droit de l'art et de la culture, Membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit

et

Thierry Dufrêne

Professeur d'histoire de l'art contemporain, directeur du centre de recherches Histoire des arts et des représentations (HAR), Université Paris Nanterre

-----  
**Mercredi 7 juin 2023 - 9h à 18H – Accueil de 8h30 à 9h**  
Auditorium de l'Institut National d'Histoire de l'Art – INHA  
2, rue Vivienne 75002 Paris

### **ENJEUX**

Phénomène de société, le tatouage, marque encrée sur la peau restée pendant longtemps invisible, interroge. Comment l'appréhender ? D'où vient-il ? Pourquoi un tel engouement ? Peut-on l'exposer ? Peut-on le vendre ? Est-ce une œuvre d'art ? Est-il dangereux pour la santé ?...

Cette journée d'études organisée par l'Institut Art & Droit se propose d'apporter quelques réponses, mais surtout de susciter la réflexion en confrontant le point de vue de l'histoire de l'art, de la sociologie, de la littérature, du droit, de l'art, du tatoueur et de la médecine.

### **PROGRAMME**

#### **MATIN**

8h30h/ 9h - Enregistrement des participants

9h – Début des travaux

Accueil : *Gérard Sousi, Président de l'Institut Art & Droit*

Introduction : *Professeur Charles-Edouard Bucher et Professeur Thierry Dufrêne*

## I - Le tatouage fait des histoires (des siècles dans la peau)

Modération : Professeur Thierry Dufrêne

### « Entre tatouage et droit pénal, une histoire tumultueuse »

*Jean-Baptiste Schroeder, Avocat, Membre de l'Institut Art & Droit*

### « Un encrage épineux : le tatouage, l'invisible de l'histoire de l'art ? »

*Sarra Mezhoud, Doctorante contractuelle en histoire de l'art, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

### « La mise en exposition du tatouage : challenges et approches contemporaines »

*Alix Nyssen, Assistante doctorante en histoire de l'art- Université de Liège (ULiège)*

### « Résistances des institutions culturelles à reconnaître certaines pratiques artistiques ? »

*Dominique Aris, Cheffe du département de la création artistique et cheffe de projets de l'art dans l'espace public, ministère de la Culture (2010 -2020). Membre d'Honneur de la Fédération de l'Art Urbain, Administratrice du Centre national des archives de l'Art Urbain*

Discussion

Pause

## II - Sa propre peau s'approprier

Modération : Professeur Laurence Mauger-Vielpeau,  
Université Caen-Normandie, Membre de l'Institut Art & Droit

### « Tatouage versus inviolabilité du corps humain »

*Professeur Laurence Mauger-Vielpeau*

### « Un art nomade : ce support qui ne t'appartient pas »

*Fabrice Cokney, Artiste*

### « Quand la peau se rebiffe »

*Martine Bagot, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, Chef du Service de Dermatologie de Hôpital Saint Louis, Paris*

### « Se faire tatouer ? Approches psychanalytiques »

*Docteur Valentine Hervé, Psychologue et Psychanalyste*

Discussion

12h30 : Arrêt des travaux- Déjeuner libre

APRES-MIDI – 14h : Reprise des travaux

## III - Marquer, démarquer, remarquer

Modération : Professeur Charles-Edouard Bucher

### « Faire œuvre : la réponse du droit de la propriété intellectuelle »

*Clémence Lapôte, Avocat à la Cour, Droit de la propriété intellectuelle, de l'art et des données à caractère personnel, Membre de l'Institut Art & Droit*

**« Le tatouage remarqué par le droit fiscal »**

*Ophélie Dantil, Avocat, spécialiste en droit fiscal, Membre de l'Institut Art & Droit*

**« Le tatouage d'une marque, une fausse bonne idée »**

*Delphine Martin, Maître de Conférences à l'UFR SJEPEG, Université de Franche-Comté,  
Membre de l'Institut Art & Droit*

**« Flash tattoo vs création d'auteurs »**

*Alexandra Bay, Journaliste*

**« Réécrire la peau »**

*Noura Amara-Lebret, Avocate, Membre de l'Institut Art & Droit*

**« Machines à tatouer : entre propriété (s) et héritage(s)**

*Rodolphe Cintorino, Performer plasticien et fabricant de matériel pour tatoueurs (ses)*

**« Tatouage Tatroo Age »**

*Bernard Touati, Psychiatre et psychanalyste, membre de la Société Psychanalytique de Paris*

Discussion

Pause

## IV - La peau de l'autre

Modération : Dominique Aris

**« Ecrire (sur) la peau, corps écrits : le tatouage remarqué par la littérature »**

*Anne Chassagnol, Maître de conférences de littérature – Université Paris*

**« Tatouer : sculpter le corps de l'autre ? »**

*Amir Roti, Artiste*

**« Tatouage et tatoueurs au musée »**

*Valérie Rolle, Maître de conférences, UFR sociologie, Nantes Université*

**« Tatouer la peau des Yakuzas : un français à l'œuvre »**

*David Cardoso, Tatoueur de Yakuzas*

Discussion

18h - Fin des travaux - Cocktail

---

### Inscriptions - Modalités pratiques

L'accès à la journée d'études est libre sur inscription préalable auprès de l'Institut Art et Droit par coupon-réponse ci-joint, renvoyé par mail ([sec.institut@artdroit.org](mailto:sec.institut@artdroit.org)) ou par voie postale à Institut Art & Droit, 48 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon.

Contact : Madame Cécile Biol ou Madame Camille Deschamps - [sec.institut@artdroit.org](mailto:sec.institut@artdroit.org)

**Date limite des inscriptions : 25 mai 2023**

Les mesures sanitaires à respecter seront celles en vigueur le 7 juin 2023 au sein de l'INHA.  
Le déjeuner est libre : il appartient aux participants de vérifier la disponibilité des restaurants aux alentours de l'INHA et éventuellement de réserver. L'Institut ne fait aucune proposition ni aucune réservation de restaurant.